



## PROCÈS-VERBAL

### Assemblée Générale Ordinaire saison 2021/2022 du 23 octobre 2022

L'Assemblée Générale du Comité Départemental des Sociétés de Tir de la Moselle s'est réunie le dimanche 23 octobre 2022 à 10 h 35 dans la salle de réunion de l'Eurostand à Volmerange les Mines sous la présidence de M. Jean-Marc CODATO.

Étaient présentes : 13 Sociétés sur 35, avec 85 voix sur 173

Étaient représentées : 5 Société sur 35, avec 25 voix sur 173

Total : 18 Sociétés sur 35, avec 110 voix sur 173

Le quorum, fixé par l'article 9 des statuts, est atteint avec le quart des Sociétés inscrites soit 10 sur 35 représentant le quart des voix soit 44 sur 173. Cela étant largement atteint, l'Assemblée Générale Ordinaire peut valablement délibérer.

Le Président souhaite la bienvenue aux membres présents.

Après avoir observé une minute de silence en mémoire de nos licenciés disparus, il est procédé à l'examen de l'ordre du jour.

#### 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 24/10/2021

Mis aux voix, le Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire 2021 est adopté à l'unanimité.

#### 2. RAPPORT MORAL PAR LE PRESIDENT

Pour débiter, le Président propose aux membres de l'Assemblée Générale, que tous les votes se fassent à main levée.

L'assemblée Générale adopte cette proposition à l'unanimité.

La saison 2021/2022 se clôture avec 6404 licenciés dont 5952 adultes et 452 jeunes pour 35 clubs, la population féminine représente 10.2% des effectifs. Nous avons gagné 144 adultes et 125 jeunes par rapport à la saison précédente.

Il est à noter que ces résultats sont les meilleurs jamais enregistrés ces dernières saisons. A savoir aussi que 48% des licenciés lorrains sont mosellans.

La saison passée, 10 Ecoles de Tir ont été déclarées avec 124 jeunes soit 20% d'augmentation. A titre exceptionnel, le CODEP a décidé de renouveler l'attribution d'une boîte de plombs à tous les jeunes de nos Ecoles de Tir. Cependant à partir de cette saison nous retombons dans le contractuel.

Concernant l'aide aux écoles de tir, nous avons étudié en commission toutes les demandes reçues. Nous avons accordé le prêt d'une carabine Feinwerbau P800 junior au club de Nitting, versé une subvention au club d'Augny, Bitche et Nitting pour l'achat de matériel divers. Le CODEP a accordé une aide financière aux clubs ayant acheté des cibles Sport Quantum à la hauteur de 450 euros par cible.

Cette saison nous reconduisons l'aide aux Écoles de Tir. Les demandes devront être transmises pour le 15 mars, le budget alloué reste le même. Les modalités de demande restent identiques : avoir déclaré une Ecole de Tir dans la saison et avoir un projet ciblé pour cette école.

### 3. RAPPORT D'ACTIVITE Par Jean-Louis BRAGARD

Rapport d'activité pour la saison sportive 2021/2022

Trois réunions du Comité Directeur au cours de l'année.

La reprise des challenges inter-clubs.

Le lancement du critères Ecole de Tir.

La reprise des compétitions départementale.

### 4. RAPPORT SPORTIF Par Régis LEMAUR

Saison 2021/2022

Les résultats de toutes les compétitions sont donnés en annexe.

### 5. RAPPORT FINANCIER

Les comptes ont été distribués aux membres de l'Assemblée en cours de séance.

Le Trésorier présente le bilan financier clôturé au 31 août 2022.

La parole est ensuite donnée à Monsieur Denis PIRAUBE, pour la lecture du Rapport de la Commission de contrôle.

### 6. RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE.

Le rapport constate la sincérité et la régularité des écritures ainsi que la conformité du compte de résultat, du bilan et des états annexes avec les données du livre comptable. La commission engage, par conséquent, l'Assemblée Générale à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 août 2022.

## 7. QUITUS AU COMITÉ DIRECTEUR ET AU TRÉSORIER.

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du Rapport d'activité, du Rapport Financier et du Rapport de la Commission de Contrôle est appelée à voter et :

APPROUVE lesdits Rapports, ainsi que le bilan et le Compte de Résultat de l'exercice annuel clos le 31 août 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites par les comptes susvisés ou résumées dans les Rapports comme ayant été effectuées pendant ledit exercice.

DONNE QUITUS entier et sans réserve au Trésorier et au Comité Directeur pour la gestion de l'exercice clos le 31 août 2022.

Adoptée, à l'unanimité, par l'Assemblée Générale.

## 8. RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE.

MM. Philippe MULLER et Denis PIRAUBE se représentent comme membres de la Commission de Contrôle. Personne d'autre se présentant le vote est organisé et l'Assemblée Générale vote à l'unanimité MM. MULLER ET PIRAUBE membres de la Commission de Contrôle pour la saison 2022-2023.

## 9. BUDGET PRÉVISIONNEL par Clément HITTINGER.

Le Trésorier présente le budget prévisionnel 2022-2023 pour un montant de 54350 Euros. L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité le budget prévisionnel. (Document donné en annexe).

## 10. MONTANT DE LA PART CODEP DU COÛT DES LICENCES.

Le Président propose à l'Assemblée Générale une augmentation de la part CODEP de 2 euros pour la licence A, et 1 euro pour la licence B.

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité cette proposition.

## 11. SITE INTERNET DU CODEP TIR 57.

Le site est opérationnel à ce jour.

## 12. CRITERIUM DES ECOLES DE TIR.

Le Critérium 2021/2022 sur les clubs de l'ATPN, Nitting et la finale sur l'EUROSTAND, les retours que nous avons reçus des participants et des clubs étaient bons.

Pour la saison 2022/2023 : Le Critérium Départemental des Ecole de tir est de 3 matchs obligatoires dans 3 clubs différents, ces clubs ne sont pas définis à l'heure actuelle.

Ces dates sont le 11 mars, 1 avril, 29 avril 2023, la Finale Régionale à l'EUROSTAND le 25 juin 2023.

L'inscription pour les 4 tirs sera de 15 euros.

### 13. EQUIPE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE.

Nous allons reconstituer courant novembre une équipe technique départementale et démarrer les formations de perfectionnement des jeunes de nos écoles de tir, nous sommes toujours à la recherche de formateurs diplômés voulant bien s'investir dans ce domaine. Si dans vos clubs des formateurs seraient intéressés par ces postes, qu'ils n'hésitent pas à prendre contact avec le Président de CODEP. Le public visé sont en priorité les minimes mais cela reste encore à préciser.

Cela permettra de détecter au plus tôt les jeunes à potentiel et de les faire évoluer au plus vite.

En étant plus réactif vis-à-vis des jeunes nous espérons être plus attractif à leurs yeux.

### 14. QUESTIONS DIVERSES.

La parole est donnée aux membres de l'Assemblée Générale.

Après avoir répondu aux diverses questions le Président donne la parole

Personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

LE SECRÉTAIRE

Jean-Louis BRAGARD

LE PRÉSIDENT

Jean-Marc CODATO